

Compte-rendu

Conseil Municipal du 12 mai 2015 à 20h30

Présents : C.CHERRIER, L.DE CUYPER, A.DIVOUX, T. ESTEVE, M.FROMONOT, A. GARNIER, S.LIABEUF, E.MAUFROY, R.PAPA, N.ZANOTTO.

Absents Excusés : B.CHARDON, R.SEBIRE-MUTTRA

Absents : M.SAPOLIN

Pouvoir : Aucun

Secrétaire de Séance : N. ZANOTTO

*Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 09/12/2014 et 10/03/2015 sont validés à l'unanimité.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15/04/2015 sera à valider au prochain Conseil.*

Bâtiment de la Prélatrice – CAUE 89 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

M. Le Maire nous informe que la délibération prévue à l'ordre du jour est repoussée pour les raisons suivantes :

Le CAUE 89 est en possession de notre dossier depuis décembre 2014. Ce projet réalisé par l'ancien Conseil Municipal, comprend des salles ouvertes au public en rez-de chaussée (office de tourisme, salle d'exposition et/ou cinéma, etc) et des appartements à louer, en rez-de chaussée et aux étages (du Studio au T4).

Le CAUE 89 vient seulement de nous transmettre son étude préalable d'aménagement et d'urbanisme dans le cadre du dispositif « Eco Villages Avenir » et nous demande de trouver un architecte avant le 13 mai (demain !), afin de pouvoir prétendre à une subvention.

Ci-dessous extrait du courrier de M.BODO, Directeur de CAUE 89 :

« En effet, après une présentation synthétique la semaine dernière de leur nouveau dispositif financier d'aide aux logements, la Région Bourgogne a pu me confirmer ce matin les délais pour bénéficier des anciens dispositifs de soutien, puisque la commune de Pontigny ne semble pas entrer dans le cadre d'éligibilité de leur nouveau dispositif, en tout cas à court terme.

Compte tenu de la fin programmée de son ancienne politique de soutien aux logements, il est encore possible de bénéficier du soutien à l'investissement de type « Village Avenir » mais seulement pour du logement. Les délais pour bénéficier de ces aides sont très resserrés.

Pour les communes n'ayant pas réalisé d'étude préalable financée par la Région avec leur cahier des charges (ce qui est le cas de Pontigny, puisque l'étude pré-opérationnelle est ancienne et n'a pas été cofinancée par la Région), le délai de remise d'un dossier est fixé au 15 septembre 2015 mais oblige à rendre un projet réalisé par un maître d'œuvre à un niveau de définition de type avant projet définitif.

*Sinon, **sous réserve de trouver avant le 13 mai 2015** un prestataire chargé d'actualiser l'étude pré opérationnelle réalisée par la commune il y a de nombreuses années, il serait possible de déposer un dossier de demande d'aide pour le 15 septembre 2016. La demande de financement de l'actualisation de cette étude (qui pourrait être financée par la Région à hauteur de 80 %) est fixée au 13 mai 2015.*

Malgré le délai long de réponse de notre part, cette information a été rendue publique par la Région que très récemment ».

T.ESTEVE précise que l'étude réalisée par le CAUE 89 ne concerne que les travaux à réaliser sur les logements, sans la partie ERP.

M. Le Maire nous informe que ce projet d'aménagement de la Prélature pourrait s'autofinancer (estimation à ce jour des travaux, entre 1 200 000€ et 1 300 000€).

Ce projet « conséquent » doit être suivi dans les meilleures conditions, c'est pourquoi M. Le Maire propose que ce dossier soit réétudié par la commission travaux (réunion à planifier) et qu'ensuite nous faisons appel à un Maître d'Œuvre pour finalisation du projet, en sachant que d'autres subventions pourront alors être envisageables, le moment venu.

Validation des devis pour les trottoirs et pour la rue Château-Gaillard

Nous avons reçu 3 devis des 3 entreprises EIFFAGE, MANSANTI et GCTP

Montants des devis HT pour les trottoirs :

EIFFAGE :	16 594.57€
MANSANTI	22 684.00€
GCTP	16 448.81€

Montants des devis HT pour la rue Château-Gaillard :

EIFFAGE :	12 420.19€
MANSANTI	7 590.00€
GCTP	13 037.91€

La différence de prix de la société MANSANTI, pour les trottoirs s'explique par la quantité de produits utilisés, et les bordures en concassé qu'ils ne réalisent pas.

M. Le Maire demande si le Conseil est d'accord pour la validation des devis.

M.CHERRIER ne souhaite pas que l'on valide les devis ce soir et demande que ceux-ci soient étudiés en réunion de commission travaux et demande également de recontacter MANSANTI, afin d'en savoir plus sur la différence de prix.

Les membres du conseil, ne sont pas d'accord et ne souhaitent pas refaire de réunion commission travaux sur ce sujet, et demande que les travaux soient réalisés au plus vite, sachant que la population est en attente.

Il est donc décidé ce soir, de valider uniquement les devis pour les trottoirs.

☞ C'est la société GCTP qui est retenue à l'unanimité.

M. Le Maire convoquera la société MANSANTI pour explications et nous en fera part lors du prochain conseil, au cours duquel, une décision devra être prise quant au choix de l'entreprise, concernant les travaux de la rue Château-Gaillard.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Au 31/12/2015, les communes qui ont un POS qui n'est pas transformé en PLU, se retrouveront sous le régime général.

Il nous faut donc délibérer quant à notre intention de **poursuivre les travaux du PLU** (déjà entamés par l'ancien conseil) **avant le 31 Décembre 2015. Le PLU devant être adopté avant avril 2017.**

Accord du Conseil à l'unanimité de poursuivre le PLU.

Permis de Construire :

M.ESTEVE a assisté à une réunion courant avril avec la CCPC et la CCLTB concernant l'instruction des permis de construire.

A compter du 31 juin 2015, l'état n'instruira plus les permis de construire. Ce sera aux communes de le faire.

A ce jour, les 5 communes n'ont pas les compétences (BEINE, LIGNY LE CHATEL, PONTIGNY, ST CYR LES COLOMBS, MALIGNY).

- Pour la CCPC, cela représente environ 150 à 160 unités permis de construire par an
- Pour la CCLTB, cela représente environ 120 unités permis de construire par an

Il faut donc envisager de recruter une personne dans chaque Communauté de Communes afin de satisfaire la demande. Le mode de répartition du cout engendré est à ce jour défini.

Divers :

Embauche d'un nouvel employé communal

- 47 CV reçus (dont 6 de Pontignaciens) Beaucoup de prétendants au poste, étaient déjà en poste dans la fonction publique.
- 8 personnes reçues en entretien
- 2 personnes correspondantes au profil du poste (une personne en recherche d'emploi et une personne déjà en poste)
- **La personne retenue âgée de 42 ans, est donc celle sans emploi.**

M.CHERRIER demande qui est cette personne.

M. Le Maire répond que le nom de cette personne ne peut être diffusé ce soir au Conseil, puisqu'elle n'a pas été informée officiellement. Ce nouvel employé communal sera présenté prochainement aux membres du conseil.

Points sur les restes à recouvrir

M. Le Maire rappelle que sont concernées les sommes dues par les particuliers, à la perception, pour le recouvrement de la cantine scolaire, le SIVU, les loyers impayés : cela représente environ 20 000€ d'impayés.

Il est à noter que c'est la Mairie qui autorise la Perception à relancer les clients redevables.

A ce jour, et après relances et/ou rencontre avec les intéressés afin de trouver des solutions, les règlements devraient nous parvenir dans les semaines à venir.

A.DIVOUX demande s'il ne serait pas possible de mettre en place des prélèvements mensuels pour le paiement de l'eau auprès du SIVU.

Cette question avait déjà été abordée par l'ancien conseil, mais apparemment, ce serait un problème de suivi et de gestion par la Trésorerie qui pose problème et de ce fait, cela ne peut-être actuellement réalisable.

Question à reposer au SIVU ?

Aire de Vidange camping-car : demande de subvention faites au CG 89 + réserve parlementaire

Estimation de 6000€ de subvention possible par le CG 89

Estimation de 4000€ de subvention possible par le Sénat (JB.LEMOYNE).

Par contre pour profiter de ces aides, il ne faut pas démarrer les travaux de suite. Nous restons donc en attente d'une date.

M. Le Maire a rencontré le percepteur concernant l'encaissement des paiements de la borne de camping-cars, par CB, et autres rentrées d'argent.

Il nous faut ouvrir un compte de « dépôt de fonds » auprès de la Trésorerie et désigner un régisseur pour récolter les fonds, établir un suivi comptable et les remettre à la Trésorerie. Le régisseur ne peut pas être le Maire, ni une personne ayant Délégation (Adjoints).

M. Le Maire demande aux Conseillers présents qui est intéressé : Après un tour de table, S. LIABEUF accepte ce poste. Il faudra qu'elle soit supplée dans ces fonctions.

Circulation route de Chablis

M. Le Maire a reçu un courrier d'un habitant de la route de Chablis, se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes sur ce tronçon (RD91).

Jumelage Pontigny/St Thomas :

M. Le Maire informe le Conseil que Pontigny et St Thomas fêteront leurs 30 ans de jumelage.

C'est Pontigny qui se déplacera à St Thomas en mai ou juin 2016. A cette occasion, M. Le Maire souhaite que les membres du Conseil et la population s'investissent dans ce projet. Un déplacement en car est même envisageable suivant le nombre de personnes.

Une réunion publique est prévue en septembre 2015.

Course pédestre Pontigny/Chablis :

M. Le Maire rappelle que la course Pontigny/Chablis aura lieu le samedi 23 mai à 17 h (départ rue de Bellevue).

Commémorations- Porte drapeau :

M. FROMONOT nous informe que dorénavant M.PETIT ne pourra plus porter le drapeau et demande qu'une aide lui soit apportée.

Conseil clos à 22h